



Conseil d'administration

312^e session, Genève, novembre 2011

GB.312/INS/16/2

Section institutionnelle

INS

SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Deuxième rapport: Dispositions relatives à la neuvième Réunion régionale européenne

1. Conformément au règlement régissant les réunions régionales, adopté par le Conseil d'administration à sa 301^e session (mars 2008) et confirmé par la Conférence internationale du Travail à sa 97^e session (2008), le Conseil d'administration arrête la date et le lieu de chaque réunion régionale et en fixe l'ordre du jour. Il est proposé d'organiser la neuvième Réunion régionale européenne au cours du premier semestre de 2013, à Oslo (Norvège).
2. L'ordre du jour proposé pour la réunion est l'examen, sur la base du rapport du Directeur général, des initiatives prises par les pays de la région entre 2009 et 2012 pour s'acquitter des tâches capitales qui leur avaient été assignées par la huitième Réunion régionale européenne; il s'agissait, notamment, dans la perspective de l'Agenda du travail décent, d'analyser et de contrer l'impact de la crise financière de 2008 et des crises survenues ultérieurement dans les domaines de l'emploi, du marché du travail et des politiques sociales. Le volet thématique et prospectif de la neuvième Réunion régionale européenne, ainsi que le rapport du Directeur général, sera consacré à la question, capitale, des moyens à mettre en œuvre pour rendre la croissance plus solidaire et plus durable. Parmi les voies à suivre: investir dans l'économie réelle, en particulier dans une croissance riche en emplois et dans l'emploi des jeunes; promouvoir un dialogue social efficace; relever les défis démographiques; promouvoir résolument les normes internationales du travail et la cohérence des politiques aux niveaux régional, sous-régional et national. Par souci d'efficacité, la neuvième Réunion régionale européenne s'attachera à tenir compte de la diversité des contextes dans la région et ses sous-régions, et à mettre au point une feuille de route définissant les grandes priorités de l'action aux niveaux régional et sous-régional.
3. Les langues officielles de la réunion seront l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et le russe.

4. Suite aux consultations organisées en 2011 par le Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale, le gouvernement de la Norvège a eu l'amabilité de proposer d'accueillir la neuvième Réunion régionale européenne. En octobre 2011, la mission dépêchée en Norvège par le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale a estimé que c'est la ville d'Oslo qui conviendrait le mieux.
5. ***Le Conseil d'administration voudra sans doute approuver l'ordre du jour de la neuvième Réunion régionale européenne proposé au paragraphe 2 et confirmer les dispositions prises en vue de la réunion telles qu'énoncées aux paragraphes 3 et 4.***

Genève, le 9 novembre 2011

Point appelant une décision: paragraphe 5